



FICHE DE RESERVATION

PARTICIPANT

Nom : _____ Prénom: _____
Date de naissance : ____ / ____ / ____ Age: _____ Poids : _____ Taille : _____
Adresse domicile : _____
Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____
Téléphone : _____ Portable : _____
Adresse E-mail : _____
Adresse vacances : _____
Code postal : _____ Ville : _____ Téléphone vacances : _____

Période(s) choisie(s) – 1^{er} stage

Fa:

2ème stage

Fa:

Du ____ / ____ / ____

Du ____ / ____ / ____

Optimist Deb. Optimist Perf.
 Cata NC12 Cata F1
 Char à voile

Optimist Deb. Optimist Perf.
 Cata NC12 Cata F1
 Char à voile

REGLEMENT

Montant total : _____ € avec combinaison
Acompte de 30% pour la réservation : _____ €
Date : ____ / ____ / ____
Solde à régler à l'école : _____ €

Montant total : _____ € avec combinaison
Acompte de 30% pour la réservation : _____ €
Date : ____ / ____ / ____
Solde à régler à l'école : _____ €

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom : _____ Prénom: _____
Adresse domicile : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Téléphone : _____ Portable : _____

AUTORISATION PARENTALE (Ne pas remplir si le participant est âgé de plus de 18 ans)

Je soussigné, M ou Mme (Nom-Prénom) _____, père, mère, tuteur, déclare autoriser mon enfant à participer aux activités proposées par l'USP Sports Nautiques aux dates indiquées.

- J'autorise mon enfant à quitter l'enceinte de l'école par ses propres moyens.**
 J'autorise à faire pratiquer sur lui toutes interventions et soins médicaux qui apparaîtraient nécessaires, y compris son transport dans un établissement hospitalier.

Je déclare, pour finir, accepter les conditions de ce contrat après avoir pris connaissance de ces dernières dans le document joint.

Fait à _____ le _____

Signature du représentant légal
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

~ TARIFS :

Les frais d'inscription comprennent l'encadrement, le matériel, l'adhésion et la licence.
Les chèques vacances sont acceptés.

~ CONDITIONS D'ADHESION :

Le stagiaire doit : - accepter les conditions du règlement de l'école du vent dans son intégralité.
remplir la feuille d'inscription
joindre l'acompte de 30% du montant du stage à la réservation de celui-ci, ou par retour du courrier et l'adresser à :

USP sports Nautiques
Ecole du Vent en Cotes des Isles
La Caillourie
50580 PORTBAIL

~ FORMALITES ADMINISTRATIVES :

Le stagiaire majeur doit, le jour de l'ouverture du stage :

- 1 Régler le solde de son stage.
- 2 Présenter **un certificat médical sans contre-indication à la pratique** des activités.
- 3 Etre en bonne forme physique.
- 4 Présenter impérativement **un test d'aisance aquatique** ou **un Brevet de natation (25m pour les -16 ans) ou (50m pour les +16 ans).**

Pour le stagiaire mineur, il sera demandé l'autorisation signée du responsable légal.

~ LA LICENCE FEDERALE :

L'USP Sports Nautiques est une école affiliée aux Fédérations Françaises de Voile (FFV) et de Char à Voile (FFCV.) Cette reconnaissance revête un caractère administratif et financier par :

- « Le versement d'une cotisation annuelle globale par l'USP Sports Nautiques, à la F.F.V., à la F.F.C.V.
- La délivrance d'une licence fédérale.
 - La délivrance à chaque stagiaire d'un « passeport » voile ou char à voile afin de certifier le niveau acquis.
 - Coût de la licence fédérale F.F.V ou F.F.C.V comprenant également le passeport et l'assurance: 10 € pour la voile; 10 € pour le char à voile, pour 7 jours (changement possible.)

~ RESPONSABILITE DE L'ECOLE :

Une assurance responsabilité civile couvre les stagiaires inscrits à l'école.

L'école n'est responsable des stagiaires que pendant leur présence aux cours et entre l'heure du début jusqu'à la fin de la séance.

Les séances de navigations suspendues ou annulées, pour raisons météorologiques, ne peuvent donner lieu à aucun remboursement ni à aucun report de séance.

~ ANNULATION :

De votre fait : Si vous annulez le stage, quelque en soit le motif, l'USP Sports Nautiques conservera une partie des sommes versées en fonction de la date d'annulation.

Période	Pourcentage conservé par USP Sports Nautiques par stage et par personne
Moins de 30 jours	30%
De 31 à 50 jours	50%
Moins de 15 jours	100%
En cas d'absence sans annulation au préalable.	100%

Du fait de l'USP Sports Nautiques : L'école se réserve le droit d'annuler un stage en cas d'insuffisance de participants. Les stagiaires en seront informés préalablement, sans aucune contre partie. Ils seront remboursés des sommes versées.

La direction n'est pas responsable des vols qui pourraient être commis dans l'établissement.